

Montréal, le 21 mars 2018

## Par dépôt électronique (SDÉ)

M<sup>e</sup> Simon Turmel Affaires juridiques – Hydro-Québec 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année

tarifaire 2018-2019

Dossier de la Régie : R-4011-2017

Cher confrère,

La Régie de l'énergie demande au Distributeur de lui fournir la conciliation des charges d'exploitation faisant partie de l'encaisse réglementaire 2018, apparaissant à la page 12 de la pièce **B-0232**, au montant de 544 666 k\$, avec celles des revenus requis détaillés, apparaissant aux pages 7 à 9 de la même pièce, et ce pour chacune des composantes.

Nous vous saurions gré de nous transmettre les réponses à cette demande au plus tard le 22 mars 2018 à 12 h.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.

www.regie-energie.qc.ca